

# Protégez votre bateau!



## Vérifiez les accès

### ➔ En période de navigation, au port ou au mouillage

- Verrouillez les accès en cas d'absence
- Ne laissez pas votre annexe sans surveillance et sans dispositif antivol (chaîne, cadenas)
- La nuit, au mouillage ou au port, repositionnez votre annexe au poste de mer
- Visitez régulièrement votre bateau
- Privilégiez un port et/ou une marina sécurisés

### ➔ En période d'hivernage

- Videz les coffres et retirez le matériel amovible sur le pont
- À terre : privilégiez un désarmement de votre bateau dans un local ou un espace clos
- Si votre bateau est stocké sur une remorque, sécurisez-la au moyen d'un sabot

- Si vous déplacez votre bateau sur une remorque, équipez-la d'une tête de halage sécurisée pour vous prémunir contre les vols en cours de transport
- Démontez l'embase du moteur hors-bord pour réduire l'intérêt de le voler



## Équipez votre bateau de systèmes de sécurité, tels que:

- Antivol de Winchs
- Système anti-intrusion et anti-effraction
- Système antidémarrage
- Système traqueur (GSM – satellites – UHF) pour bateaux et pour moteurs

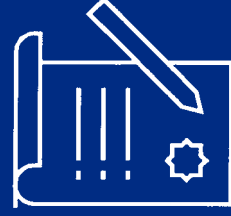
# MESURES DE PRÉCAUTION

## Ne facilitez pas la tâche aux voleurs...

- ✓ Ne laissez pas les papiers du bateau à bord
- ✓ Retirez les coupe-circuits et les clefs de contact

## Et facilitez celle des autorités

- ✓ Photographiez votre bateau, ses éventuelles particularités et/ou aménagements personnalisés, ainsi que son numéro d'immatriculation pour faciliter les recherches en cas de vol
- ✓ Photographiez la plaque constructeur et le numéro d'immatriculation de votre bateau (numéro CIN « *Craft Identification Number* ») ainsi que la plaque ou le sticker où figure le numéro du moteur



**La garantie vol** comprise dans votre contrat d'assurance étant assujettie au respect de certaines mesures, pensez à vérifier que les moyens de protection de votre bateau sont conformes aux conditions figurant dans votre contrat d'assurance. En outre, votre contrat peut comporter des franchises. Il est donc dans votre intérêt de vous prémunir en amont contre le vol.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assureur.